

Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 336f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Trente ans d'interdiction de la fessée : débat international

Strasbourg, 22.04.2010 – Les opposants aux châtiments corporels infligés aux enfants vont faire le point sur l'évolution du débat autour de la fessée né voici 30 ans lorsque la Suède a proscrit cette forme de punition, devenant ainsi le premier pays à bannir toute forme de violence à l'égard des enfants, y compris au sein du foyer.

L'intérêt des médias internationaux pour cette question a été ravivé par les travaux de recherche de l'Université de Tulane, à la Nouvelle-Orléans, publiés ce mois-ci dans le *Journal of Paediatrics*, dont il ressort que les enfants à qui l'on administre plus souvent la fessée à l'âge de 3 ans sont plus prompts à l'agressivité à l'âge de 5 ans.

Ouvert à la presse, l'échange de vues, qui se déroulera à Strasbourg le mardi 27 avril de 13h30 à 14h30 dans la salle de réunion du Comité des Ministres, est organisé par le Conseil de l'Europe, en coopération avec la section suédoise de l'ONG *Save the Children*. Seront présents pour répondre aux questions autour de l'Ambassadeur de Suède, Per Sjögren:

- Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe;
- Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ;
- Elisabeth Dahlin, Secrétaire Générale de la section suédoise de *Save the children* ;
- Edwige Antier, Pédiatre et députée à l'Assemblée nationale française ;
- Michaela Šojdrová, Députée au Parlement tchèque, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- Christine McCafferty, Députée à la Chambre britannique des Communes, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

A ce jour, vingt pays d'Europe ont instauré l'interdiction des châtiments corporels et huit autres se sont engagés à le faire.

Pourquoi est-il important d'interdire les châtiments corporels infligés aux enfants? L'Etat est-il en droit de s'immiscer dans l'intimité du foyer familial? Que peut proposer le Conseil de l'Europe à ceux qui souhaitent encourager l'abolition des châtiments corporels? Telles sont quelques-unes des questions qui seront soulevées lors du débat.

Auparavant, à 13 heures, Maud de Boer Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, inaugurera une exposition intitulée "En finir avec les châtiments corporels à l'égard des enfants en Europe". Cette exposition montrera un certain nombre de personnalités qui ont signé une pétition demandant l'interdiction des châtiments corporels infligés aux enfants partout en Europe ; on y verra ainsi l'équipe de football du Real Madrid au grand complet, Sa Majesté la Reine Silvia de Suède, l'actrice italienne Claudia Cardinale et l'ancien Président de l'URSS Mikhaïl Gorbatchev.

La manifestation se tiendra en français et en anglais, l'interprétation simultanée étant assurée.

Contact presse: Panos Kakaviatos, Tél. +33 3 90 21 50 27; Mob. +33 6 65 09 93 40;
panos.kakaviatos@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int